

*Date de dépôt : 1<sup>er</sup> juin 2018*

## **Rapport**

**de la commission de l'énergie et des Services industriels de Genève chargée d'étudier :**

- a) PL 12325-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2017**
- b) PL 12326-A** **Projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2017**

### **Rapport de M. André Python**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Dans sa séance du vendredi 18 mai 2018, sous la présidence de M. Christian Zaugg, la commission a examiné les deux projets de lois 12325 et 12326 concernant les Services industriels de Genève.

Nos remerciements à M. Florian Giacobino, procès-verbaliste.

Assistent : M<sup>me</sup> Stückelberg et M<sup>me</sup> Vijverberg du DALE.

### **AUDITIONS :**

**M. Michel Balestra, président du Conseil d'administration des SIG, et M<sup>me</sup> Céline Gauderlot, directrice exécutive financière SIG**

M<sup>me</sup> Gauderlot présente les comptes 2017 de SIG sous deux angles : les comptes de gestion et les états financiers consolidés. Elle indique pour rappel que les comptes de gestion constituent le petit périmètre SIG sans l'effet des participations et exempt des effets des normes IFRS. En synthèse, les principaux chiffres montrent un chiffre d'affaire qui se maintient au-dessus du

milliard et un résultat d'exploitation qui se situe à 234 millions dans les comptes de gestion, c'est-à-dire en augmentation de 7% par rapport à 2016. Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 261 millions, soit en légère augmentation par rapport à 2016. Les différences entre les deux résultats d'exploitation s'expliquent par les filiales, qui représentent environ 10 millions au résultat d'exploitation et l'amortissement des participations clients qui sont classées sous le résultat d'exploitation au niveau des comptes de gestion.

## Comptes de gestion

M<sup>me</sup> Gauderlot présente le résultat des comptes de gestion, qui s'élève à 65 millions, ce qui est globalement équivalent aux années précédentes. Elle indique que, lors de la mise en place de la convention d'objectifs, une moyenne d'environ 60 millions avait été évoquée. Au niveau consolidé, elle indique que le résultat s'établit à 61 millions, en retrait principalement en raison des sociétés mises en équivalence. Elle dit que l'endettement net se situe à 613 millions, en baisse d'une centaine de millions par rapport à l'année précédente, ce qui constitue un fort désendettement.

Elle présente les comptes de gestion, en indiquant que le résultat de gestion s'élève à 65 millions, soit une hausse de 7 millions qui provient de deux causes : la baisse des coûts d'approvisionnement, et une forte baisse des charges nettes par rapport à l'année précédente, avec la baisse de l'assainissement de la CAP et l'effet favorable des taux d'emprunt. Elle ajoute que la charge d'amortissement a sensiblement augmenté ; en cause, le renouvellement d'une active clef du réseau électrique, le poste de production électrique de Verbois. Elle dit que les investissements nets sont en croissance de 14 millions et concernent les activités en développement, le thermique et la géothermie.

Elle annonce que, par rapport au budget, le résultat de gestion est supérieur d'environ 19 millions, avec un effet au niveau du résultat d'exploitation de plus de 13 millions. Le résultat financier présente un écart encore plus marqué, avec des charges nettes prévues pour 20 millions et de 14 millions dans le réel. Elle indique que les taux variables et l'optimisation de la trésorerie ont amené à rembourser par anticipation 80 millions sur la dette de recapitalisation.

Elle annonce que le niveau des produits est resté globalement stable, avec moins d'un pour cent de variation. Les taxes fédérales ont augmenté de 6 millions entre 2016 et 2017, une hausse qui avait été budgétée et qui correspond au supplément fédéral pour les nouvelles énergies renouvelables qui avait été augmenté. Elle explique que la croissance provient des réseaux et de la comptabilisation d'un produit à recevoir en lien avec le renouvellement

de l'actif clef mentionné supra, qui vient compenser deux effets négatifs sur la distribution électrique : la diminution de la rémunération des actifs du réseau électrique et la baisse de la consommation d'énergie.

Au niveau de l'environnement, elle expose qu'une légère baisse s'est produite par rapport à l'année dernière, liée à la révision du calcul de redevance sur les eaux usées. Elle ajoute que, concernant les énergies, les chiffres sont stables, avec deux effets qui se compensent sur le gaz. Une légère diminution liée à l'effet de la baisse tarifaire octroyée en juin 2016 compensée par une croissance de volume sur la thermique.

Elle poursuit en indiquant que les chiffres concernant les achats d'énergie sont proches du budget. Elle observe une diminution notable du coût moyen d'achat d'environ 1%, ce qui est une très bonne performance puisque, dans le même temps, le marché a augmenté de 20% entre 2016 et 2017. Cette diminution provient de la mise en place d'une optimisation des approvisionnements. Elle ajoute que c'est d'autant plus notable qu'il a fallu acheter beaucoup d'électricité en raison d'une faible hydraulicité en 2017. Au niveau du gaz, elle souligne une légère augmentation par rapport à 2016. Enfin, elle constate un effet volume dans la croissance des coûts de raccordement.

M<sup>me</sup> Gauderlot passe au budget en soulignant l'inversion entre l'électricité et le gaz, avec un volume plus important acquis par rapport à ce qui avait été budgété. Elle annonce que les charges d'exploitation restent constantes à un niveau de 376 millions. Elle note la ventilation avec les charges de personnel et autres charges d'exploitation. Elle indique que les charges de personnel demeurent contenues, avec une diminution des effectifs et deux effets qui se compensent : premièrement, les départs à la retraite non remplacés conformément au programme levier de performance, et en parallèle le recrutement pour les nouvelles activités, le thermique et la géothermie. La baisse est compensée par les adaptations de salaire annuel. Le programme levier de performance a permis de réduire les charges d'exploitation de 5% ; la baisse attendue est de 5% à fin 2018 et de 8% à l'horizon 2020, en raison de l'optimisation des processus au sein de l'entreprise. Elle affirme que l'objectif de 5 millions d'économies en 2017 et l'objectif cumulé de 13 millions ont été atteints conformément aux niveaux définis par le plan.

Elle poursuit avec les redevances et subventions, en constatant une augmentation, due principalement aux effets des taxes fédérales et au supplément sur les énergies renouvelables. Au niveau cantonal, elle remarque une diminution de la redevance d'utilisation du domaine public fondée sur la baisse d'utilisation du réseau électrique.

Elle ajoute que le résultat financier montre une baisse conséquente en raison de la baisse des intérêts, avec des taux variables quasi nuls et un emprunt finalement non réalisé. Elle annonce qu'une annuité a été versée à la CAP pour un total de 77 millions, assortis de deux remboursements anticipés pour un total de 80 millions. Au total, il s'agit de 160 millions qui ont été remboursés à la CAP, ce qui a permis de soustraire de la même somme les intérêts de 3,5%. Elle expose ensuite qu'une baisse des produits financiers a été budgétée en raison des 4 millions de dividendes non versés en 2017, compensée par un dividende reçu d'une société de participation légèrement supérieur aux prévisions.

Elle poursuit avec les investissements opérationnels, qui ont augmenté de 14 millions entre 2016 et 2017. Elle indique que les hausses ont concerné les activités thermiques et la géothermie. Elle explique concernant l'environnement et les services partagés que les investissements ont été décalés d'une année sur l'autre, d'où les niveaux réels inférieurs au budget.

### **Comptes consolidés**

M<sup>me</sup> Gauderlot présente le compte de résultat qui comprend l'ensemble du périmètre SIG et les participations. Au niveau du résultat d'exploitation, les tendances sont les mêmes. La baisse provient de la liste des parts aux résultats des mises en équivalence, avec une variation de 30 millions qui concerne la mise en équivalences de la quote-part des SIG dans OSH et Gaznat, pour lesquelles le résultat a été à l'équilibre. Elle précise que la variation provient d'OSH et d'Alpiq, dont une partie des pertes sont répercutées ici avec moins 5 millions.

Elle expose ensuite que les actifs varient peu et s'établissent à environ 3,7 milliards, en raison de la stabilité des valeurs liées aux immobilisations financières. Les participations détenues entre 20 et 50% (OSH et Gaznat) restent stables, la variation de 30 millions provient essentiellement de la variation des actifs corporels, puisque les investissements ont été supérieurs aux amortissements.

Au niveau des actifs circulants, elle annonce une baisse importante qui provient de la ligne des liquidités qui a baissé de 70 millions, suivant la volonté d'optimiser la trésorerie pour faire face à la baisse drastique des taux d'intérêts, volonté qui a également conduit au remboursement effectué à la CAP. Elle souligne qu'il s'agit d'une volonté délibérée de baisser la trésorerie.

Au niveau du passif, elle indique que les capitaux propres ont augmenté de plus de 250 millions et se situent à 1,9 milliard, en raison du résultat 2017 qui présente une amélioration de 60 millions et en raison des engagements de

retraite nets, qui présentent un effet positif de près de 200 millions. Elle dit que ce qui a changé, c'est que la juste valeur du patrimoine a sensiblement augmenté, sous l'effet du rendement important de la fortune (près de 10%) et sous l'effet du remboursement des 80 millions à la CAP venus gonfler la valeur du patrimoine.

M<sup>me</sup> Gauderlot indique, concernant la ligne emprunt, qu'une faible diminution est notable en raison du fait qu'il n'y avait pas d'échéance de remboursement en 2017 contrairement à 2016 et 2018.

Elle poursuit avec la trésorerie, en indiquant que les SIG ont dégagé de leurs activités opérationnelles près de 300 millions de trésorerie, qui ont été utilisés à hauteur de 187 millions pour financer les investissements, un niveau satisfaisant par rapport à la convention d'objectif qui demande un investissement proportionné à la capacité d'autofinancement.

Elle indique que la gestion du capital montre que la dette nette baisse de 100 millions, ce qui permet d'avoir des ratios satisfaisants ; le ratio EBIDA (qui mesure la capacité d'une entreprise à rembourser la dette) a fortement diminué. De plus, le ratio sur les capitaux propres a évolué de 84% à 60%. Depuis 2014, elle constate une forte baisse du niveau d'endettement net et, en parallèle, un résultat d'exploitation qui est resté stable. Elle conclut en soulignant la satisfaction de SIG par rapport au fort désendettement et à la capacité à atteindre des ratios de qualité qui placent dans une position favorable pour lever des capitaux en vue du financement des activités thermique, solaire et géothermie.

M. Balestra dit que, si les SIG ont décidé de rembourser 77 millions à la CAP, il reste une dette de 145 millions envers la CAP avec un taux d'intérêt de 3,5%, ce qui permet d'avoir un rendement correct pour la dette. Il précise qu'il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de se désendetter, car il faut aussi veiller à ce que la CAP soit en bonne santé financière.

Le président ouvre la discussion et note que l'on parle de la CAP et non pas de la CPEG.

Un député (MCG) se réjouit de l'excellent résultat de gestion, supérieur au plan d'affaires 2015-2020, et de l'amélioration du *cash-flow*. Il demande s'il est prévu d'adapter le plan d'affaires et demande pourquoi 14 millions sont investis dans la fibre, alors que promesse avait été faite d'arrêter d'investir dans ce domaine qui pour l'instant n'est pas rentable. En outre, il demande où en sont les projets liés à l'éolien.

M. Balestra répond que le contrat avec Swisscom et signé en 2010 oblige SIG à investir dans le vertical, c'est-à-dire dans les immeubles, car les clients qui prennent un abonnement chez Swisscom doivent pouvoir disposer d'une

prise SIG. Il dit que le contrat signé pour 40 ans n'est pas à l'avantage des SIG en raison de la répartition 60-40%, ce dernier chiffre pour les SIG.

Il répond concernant Ennova que l'entreprise est leader en matière d'ingénierie éolienne au niveau national, elle vend des prestations d'études et de développement des dossiers nécessaires pour deux ou trois parcs éoliens d'une vingtaine d'hélices dont le premier pourrait voir le jour d'ici 2021. Il dit qu'il faudra bien qu'au niveau administratif le politique prenne une décision, car la transition énergétique ne se fera pas sans donner les moyens de produire du renouvelable.

Il répond, concernant le plan d'affaires, que, au vu des conditions internationales sur l'électrique, les périodes à venir seront difficiles. En conséquence, le CA a décidé à l'unanimité moins une voix de s'opposer à l'ouverture globale du marché, au motif qu'il est difficile de concilier la volonté d'ouvrir le marché d'un coup à l'électricité produite à bon marché par du charbon en Allemagne et du nucléaire en France, avec celle de passer à la transition énergétique 2050. Il ne voit pas comment ouvrir le marché tout en conservant des marges qui permettent de développer des énergies renouvelables. Il se dit satisfait de voir que les collègues électriciens commencent à partager ses craintes liées à l'ouverture du marché et tire le parallèle avec l'ouverture globale dans le domaine du transport qui fait que des entreprises de l'Est ont rapidement pris 48% des parts de marché pour des raisons essentiellement salariales. Il estime que la taxe carbone est à adapter, sinon les productions sales vont gagner. Il dit comprendre que l'ouverture du marché et le libéralisme ont permis de progresser, mais que les distorsions de concurrence ne doivent pas être acceptées lorsqu'il s'agit d'atteintes à l'environnement. Il souligne l'exemplarité des SIG qui ont investi 1,3 million dans le thermique à distance afin de diminuer de près de 24% les émissions liées au bâti, ce qui constitue une belle réussite écologique. De plus, cela crée un réseau supplémentaire pour l'entreprise sur lequel les SIG ne peuvent pas être concurrencés pour les 30 ans à venir. Il conclut qu'amortir de la dette à l'heure actuelle afin d'avoir la capacité d'investissement nécessaire en ce domaine gourmand en investissements est la bonne stratégie.

Le président demande des informations supplémentaires sur le plan visant à ne pas compenser certains départs à la retraite des 1500 collaborateurs.

M. Balestra répond qu'il n'a pas réfléchi à la diminution comme objectif, mais comme amélioration des processus. Les SIG sont une entreprise complexe et il faudrait un jour se poser la question de savoir s'il est raisonnable d'avoir des activités aussi différentes dans une même entreprise, ou si un conglomérat avec une holding serait plus efficace. Il précise que le seul moyen de contrôler et d'améliorer le processus est l'amélioration de la productivité et

de la marge, ce qui peut avoir comme conséquence dans certaines activités le non-renouvellement de départs à retraite. Il s'agit de répondre autant aux désirs des clients que d'atteindre un objectif d'excellence par l'amélioration des processus et de leur efficacité.

Un député (PLR) demande si les SIG pratiquent des emprunts verts.

M<sup>me</sup> Gauderlot répond par la négative.

M. Balestra répond que les emprunts verts sont plus chers et orientés vers les startups et les PME ayant besoin de capital. Il constate qu'un investissement de 24 millions dans éco21 a suffi pour obtenir une diminution de 6% des émissions alors que l'objectif était de 2% : les SIG sont donc engagés dans la volonté de diminuer les émissions à Genève. Il faut beaucoup d'énergie pour motiver les partenaires, car, contrairement aux concurrents nationaux, les SIG n'entendent pas aller sur le terrain des entreprises multiservices : avec une moyenne horaire de 95 F, il est difficile de gagner de l'argent sur le multiservice qui pratique une moyenne de 45 F. Une inconnue est de savoir comment Groupe E fera lorsque la moitié de son chiffre d'affaires sera en multiservices. Il expose que l'idée des SIG est de former ceux qui sont sur le terrain, les chauffagistes ou les électriciens afin qu'ils soient prescripteurs auprès des clients des programmes d'économie. Il se dit conscient de l'avantage à ne pas créer de schisme entre l'entreprise privée et la publique, mais plutôt à travailler en synergie. Il conclut en répondant que les SIG ne pratiquent pas d'emprunts verts mais sont orientés vers une stratégie totalement verte.

Un député (PDC) demande des précisions sur le développement du réseau thermique, et notamment sur les questions de chauffage à distance et des investissements dans la transition énergétique.

M. Balestra répond que les SIG parient sur l'idée que, sans rendements, il n'y a pas d'actifs. Il expose que les SIG ont créé un département *smart city*, qui va réfléchir aux meilleures utilisations des fluides dans les quartiers. L'idée est d'être en mesure de proposer des bouquets de produits, avec surcouche de domotique et gestion *smart*. La gamme de produits comprendrait la fibre optique, y compris en vertical dans les appartements, ce qui constitue un avantage déterminant. La fibre est donc un actif dormant et non valorisé au bilan, qui sera d'une énorme utilité dans les 3 à 5 ans à venir : c'est tellement vrai que d'autres opérateurs cherchent à acheter des réseaux de fibre optique en raison de la forte demande de communication à haut débit.

M<sup>me</sup> Gauderlot indique que la dépréciation de 100 000 F sur le thermique reste faible. Cela concerne un projet thermique qui est en développement au

travers de l'une des participations, pour lesquelles des restructurations sont en cours.

Un député (S) demande des précisions quant au prix de l'électricité.

M. Balestra affirme que la cristallisation de la tension sur l'électricité est un miracle pour les revenus, mais implique que les marges ne sont pas importantes. Il estime cependant que les investissements sur le réseau sont de nature à garantir la sécurité de l'approvisionnement et sont plus stables. Il ajoute que la Confédération a diminué la possibilité de facturation de 4% à 3,8%, ce qui provoque une diminution des revenus. Et il indique que, en parallèle, la Confédération demande de prélever des taxes supplémentaires, ce qui vient compenser les efforts des SIG ayant conduit à une diminution de 13% des tarifs. Il précise que la baisse des tarifs n'a pas été perçue par le client à cause des taxes prélevées par la Confédération. Il se dit tout aussi respectueux des décisions prises par les propriétaires des SIG que par la Confédération. Il en conclut que les SIG doivent investir dans des activités qui donnent des revenus récurrents et qui assurent la pérennité de l'entreprise tout en poursuivant une amélioration énergétique.

Le député (S) demande encore des précisions quant à la pratique du tarif différencié de l'eau.

M. Balestra répond que cette pratique tarifaire différenciée résulte d'un accord trouvé avec les agriculteurs. Il estime qu'il est fair-play de ne pas facturer le traitement de l'eau qui sert à arroser, qu'il est positif d'avoir des circuits courts avec les maraîchers genevois. Il précise que le rabais figure dans la convention d'objectifs. Par ailleurs, il souligne que les SIG ne veulent plus rien entreprendre qui soit de nature industrielle, sans que le propriétaire en donne l'ordre, en signifiant et l'objectif et le volume d'investissement prévus pour poursuivre la politique d'intérêt public. Il souligne ainsi la volonté de clarifier considérablement les relations entre le propriétaire et l'exécutant.

Le député (S) rappelle que les SIG détiennent une participation dans Alpiq et il constate des fluctuations qui peuvent signifier quelque chose pour les actionnaires, moins pour les entités publiques. Partant du constat que les fluctuations impactent le résultat, il demande s'il ne serait pas intéressant de revenir au MCH2.

M. Balestra répond que, puisque l'Etat a donné la possibilité d'émettre des obligations sur le marché, les normes considérées comme pertinentes sont les normes IFRS qui sont celles du contrôle par le marché. Il estime par ailleurs que, puisque cela concerne le compte de pertes et profits de SIG, cela a bien peu d'importance que l'on enlève soudainement 100 millions de valeur sur une participation, si l'on précise que, tant que ce n'est pas vendu, ce n'est pas

perdu. Il précise que tout ce qui est amortissement comptable ne pose aucun problème tant que les objectifs sont atteints avec des marges conformes.

Il remarque qu'il arrive que la presse fasse état des bénéfices des SIG, alors qu'une partie n'est pas réalisable.

M. Balestra pense qu'EOS sera la coopérative d'acquisition de parcs d'énergies renouvelables européens, ce qui donnera un excellent véhicule d'investissement pour les électriciens romands. Il constate que les rendements de ces acquisitions des deux dernières années sont déjà bons.

Un député (PLR) demande si le démantèlement d'Alpiq, dont il est fait état dans un article du Temps, a reçu l'assentiment des SIG.

M. Balestra répond que la COMCO a été saisie et que, tant qu'elle ne donne pas son accord, cela ne se fera pas. Il ajoute que le désendettement pourrait avoir une influence sur le résultat d'Alpiq, qui pourrait faire fluctuer sa valeur de manière théorique, puisque les actions ne seraient pas vendues. Il répond que les représentants des SIG au conseil d'administration d'Alpiq ont approuvé la mesure.

Le député (PLR) demande si l'année prochaine sera meilleure.

M. Balestra répond ne pas pouvoir affirmer que les mauvaises surprises sont terminées, car il dit ne pas comprendre le modèle Alpiq d'acquisitions massives dans toute l'Europe, puis de reventes à Bouygues. Il ne pense pas qu'Alpiq fera des pertes importantes, car leur accumulation d'actifs est forte. Et pour ceux qui sont inquiets sur les barrages en tant qu'ouvrages, il invite à comprendre que les barrages ne sont pas vendus avec la concession : il existe un droit de retour à l'horizon 2030, les communes du Valais ne savent pas encore si elles vont donner la concession au même ou à quelqu'un d'autre ou exploiter elles-mêmes. Il souligne le fait que la grosse infrastructure ne part pas avec la concession, elle appartient au propriétaire.

Il demande également des précisions quant à la redevance hydraulique.

M. Balestra répond que c'est une vraie question et qu'il existe un compte courant entre la Confédération et les communes : il faudra, après la remise de la concession en 2030, comptabiliser cela dans l'exploitation future du barrage. Il ne peut pas imaginer que les décisions sérieuses qui vont être prises sur le prix de la tonne carbone ne provoquent pas une augmentation du prix de l'électricité qui remette les barrages dans une situation bénéficiaire.

Un député (UDC) demande si le fait d'investir dans le thermique signifie développer la production d'électricité par le mazout.

M. Balestra répond que les Cheneviers produisent une importante quantité de calories. Il a donc été décidé de turbiner ces calories en électricité afin de

produire 12% de la consommation électrique et de chauffer à distance Aire-la-Ville et une partie d'Onex. Le système Serono permet de pomper de l'eau à 7 degrés et de l'utiliser pour chauffer en hiver et climatiser en été tout le quartier du centre-ville. Il s'agit maintenant d'investir pour remonter la route des Nations et jusqu'à l'aéroport, afin de distribuer les fluides et produire de la chaleur 100% renouvelable.

Il expose ensuite que les SIG ont cartographié l'ensemble du sous-sol genevois afin d'identifier des poches de géothermie, avec des résultats encourageants lors de forages de test. Il met en garde contre le fait de commencer à parler de jackpot, car la technologie est complexe et il faut l'aborder avec prudence, la faire valider de manière sérieuse et scientifique avant de fonder le business plan sur son exploitation. Il précise que la géothermie profonde ne fait pas partie de la réflexion actuelle, car les risques de créer des tremblements de terre sont importants ; tant qu'ils ne sont pas identifiés et maîtrisés, il ne faut pas prendre de risque.

Un député (MCG) estime que la création d'un département *smart city* est une bonne chose. Il demande si la possibilité d'entamer des discussions avec d'autres sociétés publiques telles que Naxoo a été envisagée, de façon à éviter des dysfonctionnements et à éviter que plusieurs sociétés à capitaux publics ne se fassent concurrence sur un même marché.

M. Balestra répond qu'il ne cesse de chercher des synergies et de développer une stratégie commune.

Il soulève le problème du coût de l'énergie. Il constate que certains locataires ont vu leurs charges tripler, ce qui constitue un frein au développement de ces systèmes en pénalisant les locataires à revenu modeste. Il invite donc à allonger la période d'amortissement des équipements financés par les SIG.

M. Balestra répond que les programmes d'économie d'énergie ne concernent pas les investissements dans l'enveloppe des bâtiments. Il dit que le pétrole bon marché pose problème à cet égard, mais que, avec un retour à un prix du pétrole normal, les ménages connectés seront satisfaits. La réflexion ne doit pas être orientée sur l'amortissement du cadre mais sur l'investissement dans l'enveloppe du bâtiment. Il faut inciter le propriétaire à investir par des lois cantonales et fédérales utiles dans ce domaine.

Un député (Ve) tient à remercier pour le programme éco21 qu'il trouve spectaculaire. Il demande des précisions sur le bilan de l'incinération et sur les services d'installations et de maintenance de chauffage en réseau. Enfin, il demande si le réseau de distribution d'électricité est prêt pour la décentralisation amenée par la photovoltaïque.

M. Balestra répond que, sur le moyen et long terme, la décentralisation est le seul moyen d'avoir une pérennité. Il ajoute que le travail sur le réseau électrique, avec des investissements conséquents consentis en vue de garder 95% du réseau souterrain, permet d'éviter beaucoup de problèmes et de poursuivre une politique fondée sur la *smart city* et l'autoproduction d'énergie décentralisée. Il indique que les SIG se sont séparés des activités d'entretien des chaufferies au motif que cela relève du cadre du multiservice et qu'une entreprise publique ne doit pas être en distorsion de concurrence avec le privé, tout en conservant d'étroites relations. L'idée actuellement est de développer les autoroutes du chauffage à distance, mais dans les immeubles laisser les entrepreneurs continuer à travailler.

Concernant Cheneviers IV, il indique que l'usine incinérerait 220 000 tonnes de déchets pour une usine qui pouvait en traiter 300 000. Cheneviers IV est dimensionnée pour traiter 160 000 tonnes. Par ailleurs, l'objectif de 50% du tri va impliquer une diminution. Il y aura une amélioration de la valorisation des calories, en électricité comme en chauffage à distance, grâce à des investissements d'environ 260 millions.

Il poursuit en expliquant que les SIG sont allés voir tout ce qui se fait en Europe afin d'avoir une vision claire et ont constaté que le problème des entreprises soi-disant magiques où l'on ne trie pas et où on arrive avec l'ensemble du matériel sans rien consumer, c'est premièrement que cela ne correspond pas à la LPE, qui demande le tri à la source. Deuxièmement, il s'agit de faire des boulettes de carburant qui, au moment où elles brûlent, émettent des substances plus importantes que ce qui est tolérable d'après la loi suisse. En réalité, seules les cimenteries pourraient les incinérer. Au bilan, il constate que Cheneviers IV s'imposait. Il ajoute que l'incinération produit 6 fois moins d'émissions que l'enfouissement, tout en produisant 12% de l'électricité genevoise et en chauffant 80 000 ménages, ce qui est intelligent.

Il demande si c'est rentable du point de vue économique.

M. Balestra répond que, à 270 F la tonne, ce n'est pas rentable. Il dit la difficulté d'en parler avec les communes qui sont habituées à une sorte de subventionnement indirect. Il expose que les SIG sont récipiendaires par transfert d'actifs de ces activités et il serait possible de créer une valeur de 100 millions d'ici trente ans si la marge était payée et s'il était possible d'indexer.

M<sup>me</sup> Gauderlot indique que les SIG ont travaillé de façon étroite avec l'ACG, la Ville de Genève et le DETA pour mettre en places des mesures d'optimisation afin que, à l'issue de l'exploitation de Cheneviers IV, les SIG ne soient pas déficitaires sur cet aspect.

Un député (UDC) demande quels sont les moyens de traitement des eaux usées qui contiennent des résidus d'hormones et de pesticides.

M. Balestra répond que le gaz et les boues sont récupérés, mais que, pour les micropolluants, les lois fédérales vont évoluer et qu'il faut faire de gros investissements dans les stations pour parvenir à les traiter aussi.

M<sup>me</sup> Gauderlot précise que ces investissements sont prévus pour les stations en cours de renouvellement, à savoir celles de Villette et d'Aïre.

## VOTES

### PL 12325

#### *1<sup>er</sup> débat*

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12325 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

#### *2<sup>e</sup> débat*

Le président procède au vote de 2<sup>e</sup> débat

Article unique : pas d'opposition, adopté

#### *3<sup>e</sup> débat*

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12325

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

<b>Le PL 12325 est accepté à l'unanimité.</b>
---

**PL 12326*****1<sup>er</sup> débat***

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12326 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

***2<sup>e</sup> débat***

Article unique : pas d'opposition, adopté

***3<sup>e</sup> débat***

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12326 :

Oui : 15 (1 EAG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC)

Non : –

Abstentions : –

<b>Le PL 12326 est accepté à l'unanimité.</b>
---

**Conclusions**

Mesdames, Messieurs les députés, au vu de l'excellence de ces deux rapports et du vote à l'unanimité de la commission, nous vous invitons à accepter vous aussi ces deux projets de lois.

## **Projet de loi (12325-A)**

### **approuvant les états financiers consolidés des Services industriels de Genève pour l'année 2017**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 58, lettre h, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu l'article 20, alinéa 2, du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers des Services industriels de Genève pour l'année 2017;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 15 mars 2018 confirmée le 29 mars 2018,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers consolidés des Services industriels de Genève comprennent :

- a) un compte de résultat consolidé;
- b) un état du résultat global consolidé;
- c) un bilan consolidé;
- d) un tableau des flux de trésorerie consolidés;
- e) un état des mouvements des capitaux propres consolidés;
- f) des notes détaillant les principes comptables, les différents postes du bilan, du compte de résultat et les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2017 sont approuvés.

## **Projet de loi (12326-A)**

### **approuvant le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2017**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 58, lettre i, de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 37, lettre b, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2017;  
vu la décision du conseil d'administration des Services industriels de Genève du 15 mars 2018,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Rapport de gestion**

Le rapport de gestion des Services industriels de Genève pour l'année 2017 est approuvé.